Service : INSTRUCTION PUBLIQUE Visa du Service :

Visa de Mme la Directrice générale f.f.

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N°00- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – Ecole communale d'enseignement spécialisé Maurice-Heuse – Projet d'établissement 2019/2022 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement et les structures propres à les atteindre ainsi que ses modifications ultérieures;

Vu le Décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires ;

Considérant que le projet d'établissement des écoles communales doit être revu, sur base des dispositions qui intégrées dans le plan de pilotage ;

Attendu que la Direction de l'école communale Maurice-Heuse a dû s'investir dans les nouvelles missions liées à l'élaboration du plan de pilotage et a ainsi amender son projet d'établissement;

Attendu que le projet d'établissement 2019/2022 de l'école communale Maurice-Heuse a été soumis d'une part au Conseil de participation en date du 21 novembre 2019 et, d'autre part, à la Commission Paritaire Locale (COPALOC) en sa séance du 14 novembre 2019 ;

Attendu que l'avis rendu par ces deux assemblées est, unanimement, favorable ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que ce projet d'établissement a été présenté au Collège communal en sa séance 3 décembre 2019 en vue d'être soumis au Conseil communal ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame BELLY, Echevine en sa séance du 4 décembre 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

APPROUVE :

Le projet d'établissement d'enseignement primaire spécialisé de l'école communale Maurice-Heuse 2019/2022.

PROJET soumis au Conseil communal

DYSLEXIE – DYSORTHOGRAPHIE – DYSCALCULIE – DYSPRAXIE – DYSGRAPHIE – DYSPHASIE – TROUBLES DE L'ATTENTION –

Projet d'établissement
Ecole communale
Maurice Heuse

2019 – 2022

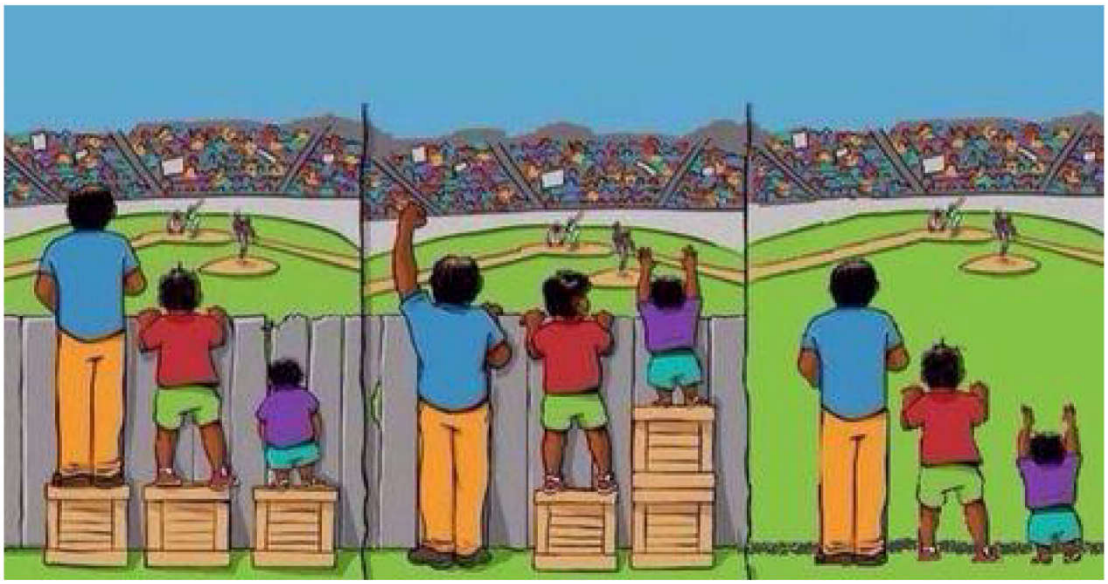

EGALITE EQUITE MAURICE HEUSE

Enseignement spécialisé de type 8

Intégrations dans l'enseignement ordinaire

3 classes de langage (dysphasie)

– DYSPRAXIE – DYSGRAPHIE – DYSPHASIE – TROUBLES DE L' ATTENTION – DYSLEXIE – DYSORTHOGRAPHIE – DYSCALCULIE – DYSPRAXIE – DYSGRAPHIE – DYSCPHASIE –

DYSLEXIE – DYSORTHOGRAPHIE – DYSCALCULIE – DYSPRAXIE – DYSGRAPHIE – DYSPHASIE – TROUBLES DE L' ATTENTION – DYSLEXIE – DYSORTHOGRAPHIE – DYSCALCULIE

DYSCALCULIE – DYSORTHOGRAPHIE – DYSLEXIE – TROUBLE DE L'ATTENTION – DYSPHASIE – DYSGRAPHIE – DYSPRAXIE –

Notre école

Notre projet d'établissement, dans le prolongement des projets éducatif et pédagogique de nos écoles communales verviétoises, opte pour une conception active de l'enseignement qui place l'enfant dans sa **globalité** au centre de l'attention en prenant en compte ses besoins affectifs, cognitifs, sociaux, de valeurs et de structure.

2 implantations

- Chaussée de Heusy : pour les élèves de maturités I & II
- Rue de Séroule : pour les élèves de maturités III & IV

Une équipe éducative pluridisciplinaire

enseignant(e)s, maitres d'enseignement individualisé, maitre d'activités éducatives, maitre de travaux manuels, logopèdes, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychologue, puéricultrice, éducatrice

Nos objectifs

1. Réconcilier l'enfant avec l'école en lui rendant **confiance** en ses possibilités.

2. (Ré)intégrer l'enfant dans l'**enseignement ordinaire.**

3. Pratiquer une pédagogie de la réussite en **individualisant les apprentissages**.

4. Donner la priorité pédagogique aux **apprentissages de base**.

5. Mettre en place des **aménagements raisonnables** pour compenser les inconvénients liés au(x) trouble(s) de l'apprentissage et ainsi répondre au(x) besoins(s) de l'enfant.

6. Renforcer les liens entre l'**école** et la **famille**.

7. Encourager la participation aux **activités culturelles et sportives** organisées avec nos partenaires extérieurs à l'école.

8. Respecter les **règles de vie** à l'école et en société.

9. Promouvoir la **santé** et les comportements favorables à celle-ci.

Nos plans d'action

1. **<u>Réconcilier l'enfant avec l'école en lui rendant CONFIANCE en ses possibilités</u> :**

- en valorisant ses **forces** tout en partant de ses **ressources** ;
- en pratiquant une **pédagogie adaptée** à son trouble ;
- en tenant compte de ses **besoins**.

2. **<u>(Ré)intégrer l'élève dans l'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE</u> :**

- en mettant tout en œuvre pour que cette réintégration s'effectue dans les meilleures conditions ;
- en favorisant l'orientation (ou la réorientation) des élèves en **partenariat avec le Centre P.M.S**. assurant la guidance de l'école lors des conseils de classes ;
- en les **préparant au mieux** à leur retour dans l'enseignement primaire ordinaire ou à l'obtention du C.E.B. (proposé aux parents) ou à leur orientation vers une 1ère différenciée dans l'enseignement secondaire ;
- en faisant participer les élèves des classes terminales à une **journée** de cours dans l'enseignement **secondaire** ;
- en suivant les élèves en **intégration** dans l'enseignement ordinaire.

3. **<u>Pratiquer une pédagogie de la réussite en INDIVIDUALISANT LES APPRENTISSAGES</u> :**

- en leur proposant des exercices individualisés adaptés à leur niveau tout en essayant de les amener au maximum de leurs possibilités ;
- en mettant en place une continuité dans les apprentissages entre les différentes maturités comme, par exemple, la méthode des jetons pour l'apprentissage de la grammaire ;
- en utilisant le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA) qui permet d'organiser un plan d'actions pour atteindre des objectifs prioritaires en s'appuyant sur les ressources de l'élève afin de travailler ses faiblesses à ajuster lors des conseils de classe trimestriels ;
- en apprenant aux élèves à apprendre (métacognition) ;
- en développant l'autonomie ;
- en prenant en compte les émotions ;
- en pratiquant le renforcement positif ;
- en organisant des permanences du CPMS dans notre établissement où les élèves sont invités à rencontrer l'infirmière, l'assistante sociale et/ou la psychologue selon leurs demandes ;
- en organisant des prises en charge personnalisées (logopédie, kinésithérapie, ergothérapie, psychologie) par le personnel paramédical et/ou par les maitres d'enseignement individualisé en fonction des besoins de l'enfant.
- en organisant des classes à pédagogie adaptée appelées classes de langage pour les élèves dysphasiques dont un système de communication alternatif et une utilisation de repères visuels ;

4. **<u>Donner la priorité pédagogique aux APPRENTISSAGES DE BASE :</u>**

- en privilégiant le savoir parler, le savoir lire, le savoir écrire, le savoir écouter et le savoir calculer ;
- en utilisant différents canaux d'apprentissage ;
- en favorisant également les cours d'activités d'expression (corporelles, musicales, rythmiques, graphiques, manuelles et esthétiques, …).
- pour pouvoir prioriser les méthodologies liées au(x) trouble(s) de l'enfant.

5. **<u>Mettre en place des AMENAGEMENTS RAISONNABLES pour compenser les inconvénients liés au(x) trouble(s) de l'apprentissage et ainsi répondre au(x) besoin(s) spécifiques de l'enfant :</u>**

- en utilisant des aménagements en matériel : ballon, coussin, plan incliné, matériel numérique, …
- en pratiquant des aménagements pédagogiques : disposition des feuilles, écriture adaptée, feuille de couleur, pratique du Brain gym (mouvements pour faciliter les apprentissages), …
- en apportant des aménagements organisationnels : classe flexible, plus de temps, devoirs adaptés, …

6. **<u>Renforcer les liens entre l'ECOLE et la FAMILLE</u> :**

- en organisant chaque année quatre rencontres entre les membres de l'équipe éducative et la famille ;
- en communiquant avec la puéricultrice pour la Chaussée et l'éducatrice pour Séroule ;
- en utilisant le journal de classe comme lien privilégié entre l'école et la famille ;
- en communiquant régulièrement des informations relatives à la vie de l'école (« Infos parents ») ;
- en organisant chaque année scolaire différentes activités : un souper d'école, une fête des enfants, …

7. **<u>Encourager la participation à des ACTIVITES CULTURELLES et SPORTIVES organisées par des partenaires extérieurs à l'école</u> :**

- en adhérant à divers projets culturels (théâtre, musée, …) ;
- en bénéficiant de l'aide d'associations régionales (bibliothèque communale, conservatoire de musique, académie des beaux-arts, …) ;
- en participant à diverses activités sportives (jogging de Verviers, journées sportives organisées par la Ville de Verviers, …) ;
- en organisant des classes de dépaysement.

8. **<u>Respecter les REGLES DE VIE à l'école et en société</u> :**

- en se référant au règlement d'ordre intérieur spécifique à notre établissement ;
- en réorganisant nos cours de récréation en différentes zones.

9. **<u>Promouvoir la SANTE et les comportements favorables à celle-ci</u> :**

- en permettant de venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal-être (désinvestissement scolaire, repli sur soi, …) avec l'aide éventuelle du Centre C.P.M.S., du Centre P.S.E., du S.A.J., … ;
- en améliorant la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, d'alimentation, et de sécurité.